



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la
Séance du lundi 22 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux Janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Robert TRUCHET, Maire

Présents : COSTE Gabriel, CHAMPLONG Claude, COVAREL Danielle, RAYMOND Jérôme, VIALLET Ludivine, SPAGNOLO Andrée, PARAZ Frédéric, VALLOIRE Christophe, BLANC-COQUANT Roger, BAIN Philippe

Excusé : /

Date de Convocation : 12/01/2018

Date d'affichage : 12/01/2018

Nombre de conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal décide de prévoir au budget en fonction des recettes :

budget assainissement : déplacement d'une conduite au hameau des Fontaines.

Budget communal : débats sur :

- Travaux de rénovation de l'Eglise
- Réseaux eaux pluviales aux Bottières avec enfouissements réseaux secs
- Route de Bois Bozon
- Travaux divers (Voiries et bâtiments)
- Achat matériel informatique
- Finition réseaux secs Chosalet

CONVENTION FINANCIERE COMMUNE/AMICALE CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

Le Conseil Municipal autorise (1abstention) le Maire à prendre une délibération pour signer la convention entre la Commune et l'Amicale cœur de Maurienne Arvan.

CONVENTION ADHESION : SERVICE INTERIM REMPLACEMENT DU CDG73

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

autorise le Maire à prendre une délibération et à signer la convention d'adhésion au service intérim de remplacement entre la Commune et le Centre de Gestion de la Savoie.

CONVENTION ADHESION : SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG73

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

autorise le Maire à prendre une délibération et à signer la convention d'adhésion au service Médecine Préventive entre la Commune et le centre de Gestion de la Savoie.

MAITRISE ŒUVRE RESEAUX EAUX PLUVIALES et RESEAUX SECS : AUX BOTTIERES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération pour confier la maîtrise d'œuvre à BARON INGENIERIE pour :
+ Réseaux eaux pluviales aux Bottières pour un montant de 14 490.00 € TTC
+ Enfouissement des Réseaux secs aux Bottières pour un montant de 23 184.00 € TTC

MAITRISE D'OEUVRE ROUTE DE BOIS BOZON

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (4 voix : contre et 7 voix : pour) :

Autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération pour confier la maîtrise d'œuvre à BARON INGENIERIE pour :
+ Travaux de la route de Bois Bozon (route des Côtes) pour un montant de 13 230.00 € TTC

SUBVENTION Régul 'Matous

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération pour octroyer une subvention à Régul'Matous d'un montant de 100 €.

COMPTEUR LINKY

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération pour se prononcer contre la pose des compteurs Linky.

A Saint-Pancrace, le 23 Janvier 2018

Le Maire,
Robert TRUCHET